



PRÉFECTURE DE VICE CITY

Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet du Préfet
Bâtiment principale,
115 rue de la Sainte Autoroute,
Union City

prefecture-de-vice-city205@a4l.pro

ARRÊTÉ MARCHÉ DE NOËL

14 décembre 2024 de 20h00 à 00h00

Vu le code de la Route ;
Vu le code des Transports ;
Vu le chapitre II : La circulation aérienne ;
Vu le code de la Sécurité Intérieure ;
Vu le code de la Santé Publique ;

Considérant le Marché de Noël de Vice-City se déroulant le 14 décembre 2024 de 21h00 à 00h00 ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur du cabinet de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 01

À compter du 14 décembre 2024 à 20h00 la fermeture du circuit Nürburgring sur la commune de JAMESTOWN.

Article 02

La société ALTAVIA sera chargée de l'exécution du présent arrêté et de la fermeture du Circuit automobile, Nürburgring. La société sera également chargée de la réouverture et de la remise en état du circuit à l'issue.

Article 03

L'association Unité Détaché de Sécurisation et d'Intervention sera chargée de la présente application de l'arrêté. Seuls les personnels seront en droit de requérir aux fouilles et à l'application du présent arrêté.

Dans ce cadre procédons à **l'interdiction** d'apport des moyens suivants :

- Liquide comburant
- Pioche(s)
- Hache(s)
- **Arme(s) – même avec le permis de port d'arme**
- Fumigènes
- Bombe lacrymogène de catégorie D

En cas de refus de fouille, les services UDIP seront chargés du refoulement des auteurs.

Article 04

Le Service de Soins de la Croix Rouge sera chargé d'une collecte du don du sang à l'intérieur de la manifestation.

Article 05

La Section Aérienne de Malden est dûment autorisée à effectuer des vols à basse altitude, inférieur à 150 Mètres, dans le cadre du show aérien prévu à proximité du Nürburgring.

Article 06

La Préfecture ordonne la fermeture temporaire, d'une durée de 30 minutes dès 20h45, de l'espace aérien sur le canton Jamestown et de son aéroport exception faite à la Section Aérienne de Malden.

La Section Aérienne de Malden sera autorisée de manière exceptionnelle à circuler avec des véhicules aéroportuaires en dehors des zones aéroportuaires dans le cadre de liaison entre le circuit précédemment cité et l'aéroport.

Article 07

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours sera chargé des missions de sécurité civile qui les incombent sur l'événement. De ce fait, elle pourra déléguer ses missions aux ambulanciers.

Article 08

La Police Nationale est conviée au renforcement des services de sécurité UDIP de manière temporaire dans les missions de lutte aux atteintes aux personnes, de ce fait elle sera légitime de faire usage de la force strictement nécessaire.

Le Directeur de Cabinet,
pour Monsieur le Préfet

